

## Cas pratiques en plus : dernière séance

## Faits:

- Benedicte & G mariés
- J au chômage
- B a un amant : Philippe
- G amant ?
- J découvre l'adultère et quitte le domicile conjugal
- B enceinte
- Le couple a deux enfants, Chloé 4 ans
- P pas trop pour l'idée d'avoir un enfant
- P est marié à Florence 30 ans, ne travaille pas
- Elle Veut se venger financièrement quand a découvert l'adultère
- G veut reconnaitre l'enfant et adopter les 2 autres
- G ne veut pas du futur enfant
- Est favorable pour le divorce par consentement mutuel à condition si prestation compensatoire élevée
- Cloé veut être entendu par le juge
- G veut rompre avec ses enfants
- G veut recourir seul à la PMA
- Philippe s'inquiète sur les conséquences d'un divorce : dialogue rompu

## Dans la forme : MAJEURfi MINEUR

### 1ère partie:

- Rappeler les 4 types de divorce
- En l'espèce JEROME favorable pour le divorce par consentement mutuel (donc aussi sur la question de la prestation compensatoire)
  - Expliquer c quoi la prestation compensatoire + disparité
- J & B ont des torts a se rapprocher pour lesquelles pourront demander
- Si CLOE veut etre entendue par le juge
- A 229 : le divorce par consentement mutuel
- Si ne sont pas d'accord sur les conséquences alors divorce accepter

### Dans la 2<sup>nd</sup> partie :

- "Grave et renouvelé" (c qui amène a un divorce contentieux)
- Florence veut se venger donc prestation compensatoire et en plus D & I, en plus pourra demander une grosse somme puisqu'il est un docteur
- Sur adultère 1240 faut indépendante du divorce
- Article 212 article qui traite
- A 210 prestation compensatoire
- Quant à Article 266 préjudices résultent d'une rupture du mariage même si ici on ne sait pas si elle est en dépression a cause de la rupture mais "on estime qu'ils sont marié longtemps Florence a 30 ans bcp d'attachement a son mari donc cet article pourra etre envisageable"

# Dans la 3ème partie :

- Enfant né dans le mariage, présomption de paternité CLOE ROMAIN ensemble
- On peut écarter ?
- CLOE non s'agissant ECARTER car plus de 5 ans déjà, CONTESTATION non plus psk titre + PE
- ROMAIN CONTESTATION oui psk moins de 5 ans

#### A savoir:

- Titre + PE = 5 ans
- Que l'un des deux est 10 ans

## Dans la 4<sup>ème</sup> partie :

- B est enceinte
- Enfant qui est censé naitre pnd le mariage psk ils sont à priori marié et pas de procédure de divorce engagé
  - Cas envisagé : ONC, période de naissance écarte la présomption + si son nom n'apparait pas dans l'acte de naissance
    - En plus on sait que J dans tous les cas ne veut pas reconnaitre l'enfant
  - Cela permet a Georges de reconnaitre l'enfant
  - Dans le cas inverse, si la mère le déclare dans l'acte de naissance, il pourra contester psk ne veut pas reconnaitre l'enfant, soit avant ONC
  - En plus ici pas de PE a l'égard de nouveau enfant qui permet de contester aussi dans le délai de 10 ans

## Dans la 4<sup>ème</sup> partie :

- Adoption à l'égard des enfants du B par Georges pourra être par AS CLOE ROMAIN
- Il doit se marier avec B psk AS uniquement dans le cas ou c un couple marié
- Concernant a la PMA 2141 2 code de la santé publique: faire seul pas possible : en plus faudra essayer 2 ans : et pas obligé d'être marié ?

## Partiel:

L'année dernière : PMA Cette année possible : GPA

- Père bio : père d'intention est aussi père bio : today en France on peut inscrire sa filiation or envers la mère non psk c pas elle qui a accouchée, mais on accepte qu'elle adopte l'enfant de son conjoint
- Coureurop dit que pas de violation entre la mère d'intention psk

### Articles:

- Article 227 code pénal : à chercher

## Conséquences de divorces :

- Nom perte
- Enfant
- Exercice de l'autorité parentale tjrs envers deux parents sauf des cas particuliers
- Pension alimentaire
- Prestation compensatoire
- D&I
- Logement : liquidation du régime matrimonial (communauté de biens, sép des biens)
  En principe logement : si mère a garde des enfants et logement propre a l'époux pourra etre attribué un bail mais sinon si c un bien commun alors vendre fi 2 ou alors sép des biens dinc l'époux repars avec son bien